

Ecrit par Echo du Mardi le 25 janvier 2022

# Les Coteaux du Rhône SCA



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 16 décembre 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 25 janvier 2022 sous réserves d'incidents**

## **Les Coteaux du Rhône Société coopérative agricole à capital variable 57 Chemin derrière le parc 84430 SERIGNAN DU COMTAT RCS AVIGNON 783251622 N° Agrément : 84-66**

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire qui se tiendra le : Jeudi 3 février 2022 à 15 heures au siège social Si le quorum n'est pas atteint, ces Assemblées se tiendront le Mercredi 23 février 2022 à 17h00 (signatures dès 16h00) A la salle des fêtes « La Garance » de Serignan du Comtat 84830 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Assemblée Générale Ordinaire 1°) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes. 2°) Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée AGO et AGE, 3°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 aout 2021. 4°) Quitus aux administrateurs. 5°) Approbation des conventions réglementées. 6°) Constatation de la variation du capital social. 8°) Affectation du résultat. 9°) Renouvellement des mandats d'administrateur 10°) Enveloppe des indemnités du conseil d'administration. 11°) Budget alloué à la formation des administrateurs. 12°) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire. 13°) Pouvoirs pour accomplir les formalités. Assemblée Générale ExtraOrdinaire 1°) Mise en harmonis des statuts. 2°) Pouvoirs pour accomplir les formalités. Pour avis Le Président Il est possible de prendre connaissance au siège social, 15 jours avant la date des Assemblées, des documents prévus à l'article 35 § 5 des statuts.

3952866 Publié le 25/01/2022